

LE POUVOIR NORMATIF DE LA COUR DE CASSATION FACE AU DRAME DE L'AMIANTE



JOËL COLONNA

Maître de conférences, Aix-Marseille Université, Centre de Droit social (UR 901)

VIRGINIE RENAUX-PERSONNIC

Maître de conférences, Aix-Marseille Université, Centre de Droit social (UR 901)

RÉSUMÉ

La Cour de cassation a permis aux travailleurs exposés à l'amiante d'être indemnisés de l'anxiété ressentie face au risque de développer à tout instant une maladie liée à l'amiante. Cette jurisprudence a rencontré un tel succès qu'elle a été étendue aux travailleurs exposés à d'autres substances nocives.

Mots-clés : *Santé au travail, amiante, responsabilité de l'employeur, préjudice d'anxiété.*

ABSTRACT

The Court of cassation admitted to repair the anxiety felt by workers exposed to asbestos, worried about contracting an asbestos-related disease at any time. This case law has met with such a significant success that it has been extended to workers exposed to other harmful substances.

Keywords: *Health at Work, Asbestos, Employer Liability, Anxiety Damage.*